



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/09/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/09/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2015.100:

### Objet : Personnel : Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade

M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers que deux agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2015, au titre des avancements de grade, et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

### LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le tableau des effectifs et les avancements de grade proposés pour l'année 2015,  
VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 15/06/2015,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. DUMILIEU,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade actuel	Nouveau grade	Date
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Adjoint Technique Principal 1ère classe	01/09/2015
Animateur	Animateur ppal de 2ème classe	1/2/2015

**ARTICLE 2 :** LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier l'arrêté individuel à l'agent concerné.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/05/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/05/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude  
GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,  
M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-  
Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers  
municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT  
(pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis  
HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.101:**

**Objet : Personnel : Gratification d'un stagiaire**

Un stagiaire a été accueilli au sein du service entretien des locaux sur la période allant du 13 au 31/7, au cours de laquelle il a réalisé 70 heures de travail, participant ainsi activement au grand ménage estival des locaux de l'école Paul Gauguin.

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de verser une gratification d'un montant de 250€ à M. GUIHARD Thierry pour récompenser les 70 heures d'entretien des locaux réalisées à l'occasion d'un stage.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un des adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à cette cession.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/09/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/09/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2015.102:

#### Objet : Urbanisme : Modification du PLU d'Ercé-Près-Liffré – Demande d'avis

CONSIDERANT les dispositions de l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme,  
CONSIDERANT la demande d'avis de la commune d'ERCE PRES LIFFRE en date du 31 juillet 2015,  
CONSIDERANT les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ERCE PRES LIFFRE, portant sur la transformation d'une partie de zone 1AU<sub>i</sub> en zone 1AUB (modification du règlement graphique) ; la modification du règlement littéral de la zone UB, et la modification d'une orientation d'aménagement.  
CONSIDERANT l'exposé de Monsieur PERRIGAULT, adjoint au Maire,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** EMET un avis favorable concernant les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ercé Près Liffré.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/09/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/09/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.103:**

**Objet : Urbanisme : Attribution nom de rue – Impasse rue de Saint Médard**

CONSIDERANT le choix de nom de l'impasse retenu par le Conseil des Sages réuni le 16 juin 2015,  
CONSIDERANT l'exposé de Monsieur PERRIGAULT, adjoint au Maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1** : VALIDE la proposition du nom de l'Impasse située, rue de Saint Médard à hauteur du cabinet de kinésithérapie : IMPASSE SAINT BARNABE.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**17 voix pour, 3 abstentions**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11 / 09 / 15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12 / 09 / 15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude  
GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,  
M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-  
Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers  
municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT  
(pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis  
HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.104:**

**Objet : Urbanisme : Attribution nom de rue – Lotissement « Le Clos Sireuil »**

CONSIDERANT le choix de nom de l'impasse du lotissement « Le Clos Sireuil », retenu par le Conseil des Sages réuni le 16 juin 2015,

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur PERRIGAULT, adjoint au Maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1** : VALIDE la proposition du nom de l'Impasse : IMPASSE DES JONQUILLES.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/09/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/09/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°CM.2015.105:

**Objet : Urbanisme - Finances : Protocole d'accord SADIV/COMMUNE SAINT AUBIN D'AUBIGNE/SCI JULISA et SCI THJU**

Les SCI JULISA et THJU ont acquis respectivement des consorts CHEVREL par actes authentiques du 29 mars 2006 les parcelles de terrain à bâtir cadastrées ZB N°165 et N°166. La desserte routière des propriétés acquises s'effectuant sur la propriété conservée par les consorts CHEVREL.

Cette propriété a fait l'objet d'une procédure d'expropriation. A l'occasion du déroulement des enquêtes publiques conjointes d'Utilité Publique et parcellaire sur l'emprise foncière du projet de la ZAC, aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête relative aux dites propriété. De même, aucune information n'a été portée à la connaissance de l'aménageur par les propriétaires fonciers expropriés.

A l'occasion du démarrage des travaux sur la tranche 2 de la ZAC du Chêne Romé et de la publication de l'ordonnance d'expropriation, il a été porté à la connaissance de l'aménageur de manière sommaire, l'existence de réseaux privés de desserte en électricité des bâtiments appartenant aux SCI sur la parcelle cadastrée ZB 164, devenue la propriété de la SADIV. Aucun plan de recollement n'ayant pu être fourni à l'appui depuis.

Leur présence avait été autorisée dans le cadre de l'établissement d'une servitude de passage à tous usages y compris souterrain pour l'implantation des réseaux divers.

Cette servitude s'est éteinte suite à la publication de l'ordonnance d'expropriation le 20 septembre 2013.

Monsieur GANIS projette la création d'un nouveau branchement ERDF pour rendre indépendant un des locaux professionnels. A cette occasion, il a été informé de la nécessité de solliciter une extension de réseau électrique basse tension au droit de sa propriété ainsi que le déplacement des deux coffrets électriques existants en raison de l'aménagement progressif de la ZAC. Les coûts directs en résultant étant imputés respectivement aux SCI JULISA et THJU selon la nature de l'intervention.

Il a été convenu d'un protocole entre la SADIV/ COMMUNE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE et les SCI THIJU et JULISA pour l'indemnisation des SCI JULISA et THIJU du préjudice découlant de la réalisation des travaux de la ZAC sur la parcelle cadastrée ZB 164, support de l'assiette de servitude de passage en souterrain du réseau électrique aujourd'hui éteinte du fait de la poursuite de la procédure d'expropriation.

**LE CONSEIL,**

VU le protocole en date du 20/07/2015, signé des quatre intervenants,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. RICHARD, maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** VALIDE l'engagement de la commune à indemniser la SCI JULISA au titre de l'extension du réseau basse tension au droit de la propriété cadastrée ZB 165 par le SDE estimée à ce jour à la somme forfaitaire de 2000 euros et ce, dans un délai de deux mois à réception d'une copie de la facture émise. A cette date, l'engagement des travaux devra être constaté.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**M. Philippe ROUVIER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/09/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/09/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.106 :**

**Objet : Domaine et patrimoine : Location de terres agricoles**

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT la délibération n°CM.2012.95 du 26 juin 2012  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de régulariser les situations suivantes :

Identité et adresse du bailleur	N° parcelle	Surface	Adresse de la parcelle	Nature du bail	Tarif (€/ha)
M. Philippe CORDONNIER GAEC "La Corbière" 35250 Saint Aubin d'Aubigné	AA 22	3ha 03ares	La Pilais	Convention d'occupation précaire	123.75
M. Pascal AUBREE, La Gaudinai 35250 Saint Aubin d'Aubigné	YA 2	3 500 m²	La petite marzelle	Bail à petite parcelle	123.75
Mme Maryvonnick DUMONT, Launay André 35250 Saint Aubin d'Aubigné	YA 7	10 000 m²	La petite marzelle	Bail à petite parcelle	102.60
M. Jérôme PERRIGAULT, 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZY 36	9 983 m2	Gareffe	Bail à petite parcelle	102.60
M. Michel LEFEUVRE, 16 Gâtine 35250, SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZV 83	9 973 m2	Gâtine	Bail à petite parcelle	102.60
M. Loïc DÉPAÏL, Le Clairay 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZT 38	2 362 m2	La Grifferrais	Bail à petite parcelle	102.60

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité  
V. DUMONT, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote

Pour extrait conforme  
Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04 / 09 / 15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 02 / 09 / 15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.107:**

**Objet : Finances : Admission en non-valeur**

Par courrier en date du 16 juin dernier, le trésorier nous a transmis une demande d'admission en non-valeur à titre de régularisation. Cette régularisation concerne des reliquats inférieurs à 1€ pour 5 familles, pour un montant total de 1.56€.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT le courrier de M. le Trésorier du 16/06/2015,  
CONSIDÉRANT l'exposé de Mme HERBEL-DUQUAI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont la somme s'élève à 1.56€.

**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif de l'exercice 2015

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/09/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/09/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.108 :**

**Objet : Finances : Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de réseaux électriques ou gaziers**

Pour notre commune la RODP « normale » a été instaurée par délibération du 24/11/2009 pour les réseaux de gaz et par délibération du 18/10/2002 pour les réseaux d'électricité.

Le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public (ROPDP) communal ou départemental par les chantiers de travaux sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

- Concernant les réseaux électriques (article 1) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond de 0.35€ par la longueur en mètres.

Cette redevance d'occupation provisoire est néanmoins plafonnée à 10% de la redevance d'occupation du domaine publique (RODP « normale »).

- Concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond de 0.35€ par la longueur en mètres.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance,

- Pour l'électricité, le gestionnaire du réseau de transport communique la longueur totale des lignes installées et remplacées sur le domaine public de la commune et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due

- Pour le gaz, le gestionnaire du réseau communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**LE CONSEIL,**

VU le décret n°2015-334 du 25 mars 2015,  
VU les articles R 2333-105 à R 2333-111 et R 2333-114 à R 2333-119 du CGCT,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** ADOPTE la mise en place d'une redevance d'occupation provisoire de son domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

**ARTICLE 2 :** FIXE à 0.35€ par mètre linéaire la ROPDP pour les réseaux électriques et gaziers

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "Christian Dumilieu". To the right of the signature is a circular official seal of a commune. The seal contains a central emblem and text around the perimeter, including "MAIRIE" and "COMMUNE".



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11/08/2015  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12/08/2015

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude  
GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET,  
M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-  
Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers  
municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT  
(pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis  
HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.109:**

**Objet : Vie associative – Finances : Subvention exceptionnelle KOPOCEP**

L'association KOPOCEP a adressé une demande de soutien de 1500€ à la mairie en date du 15/8/2015 suite à un résultat négatif de 2757.01€.

La commune a déjà versé une subvention exceptionnelle de 1500€.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : DÉCIDE d'accorder 1500€ supplémentaires à l'association KOPOCEP

**ARTICLE 2** : DIT que la commune ne s'engagera qu'à hauteur de 1500€ en cas de réédition en 2016.

**ARTICLE 3** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**13 voix pour, 3 oppositions, 7 abstentions**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 11 / 09 / 15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 12 / 09 / 15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 27 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme Nathalie GIRAULT, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS** Mme Carole PILON (pouvoir à C. DUMILIEU), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Thierry SAMSON (pouvoir à M. Francis HARCHOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.110:**

**Objet : Bâtiments : Résultat de la consultation pour l'extension et la réhabilitation de l'EHPAD**

M. Emmanuel PERAN, adjoint, rappelle aux conseillers que par délibération n°2014.034 du 25 février 2014, le conseil municipal a attribué la mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe architecte/maîtrise d'œuvre Vincent LE FAUCHEUR et Gilles DELOURMEL pour l'extension et la restructuration partielle de l'EHPAD.

Entre la validation de l'APD en novembre 2014 et la rédaction du dossier de consultation des entreprises, des ajustements ont été nécessaires notamment, notamment l'ajout d'une pièce pour la chaufferie en sous-sol pour un montant de 38 650 € HT, portant le montant total estimé des travaux à 599 300€ HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 2 juillet dernier pour une réception des offres au 27 juillet à midi.

#### LE CONSEIL,

VU la délibération n°CM.2013.116 du 7 octobre 2013 portant lancement du projet d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD,

VU la délibération n°CM.2014.137 du 13 novembre 2014 portant validation de l'avant-projet définitif, CONSIDÉRANT l'exposé de M. Emmanuel PERAN,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE, étant donné le résultat de l'analyse des offres et conformément au règlement de la consultation, d'attribuer le marché aux lots et candidats suivants :

LOTS	CANDIDATS RETENUS	MONTANT (€ HT)	OPTIONS RETENUES (€ HT)	TOTAL (€ HT)
1 – VRD	MAN TP	20 237,50	765,00 € Rail accessibilité PMR	21 002,50
2 – Gros Oeuvre	THEZE	88 000,00	1 170,00 € Protection chantier en panneau bois (intérieur)	89 170,00
3 – Charpente – Ossature Bois	DARRAS	14 400,00		14 400,00
6 – Cloisons sèches - Isolation	ERCP	30 932,34		30 932,34
7 - Electricité	BERNARD ELECTRICITE	70 000,00	48,23 € Coupole Elec	70 048,23
8 - Plomberie	CLIMATECH	195 000,00		195 000,00
9 – Chapes carrelage	JANVIER	19 000,00	123,76 Etanchéité douche	19 123,76
10 – Sols souples	LEBLOIS	13 200,00		13 200,00
11 – Plafonds suspendus	BREL	10 207,59		10 207,59
12 - Peinture	MARGUE	14 377,28	1 140,00 Murs et portes salle existante	15 517,28
13 – Espaces verts	JOURDANIÈRE NATURE	En négociation		En négociation

**ARTICLE 2 :** DECLARE les lots suivants infructueux :

LOTS	MONTANT (€ HT)
4 - Etanchéité – Bardage Zinc	Aucune offre
5 - Menuiserie	73 940,00 Estimation à 56 500

**ARTICLE 3 :** DECIDE de relancer un appel d'offre pour les lots infructueux.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,